

# Communauté de Communes de la Vallée de la Coole

## Séance du 12 Novembre 2013

L'an deux mille treize et le douze novembre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole s'est réuni dans la salle de la mairie de COUPETZ, sous la présidence de Monsieur Jean LACOURT, Président.

*Date de la convocation* : le 05 Novembre 2013

Mr Anthony JEANSON est proposé secrétaire de séance.

**Titulaires présents:** Catherine DETHUNE, Pierre HUET, Pascal BIERI, Jean LACOURT, Pascal VANSANTBERGHE, Claudine BRULHART (Suppléante de Frédérique ORSINI), Bernard MILLON, Dominique MILLON, Denise CACHIER, Sylvain ROGER, Anthony JEANSON, Jean-Marie ROSSIGNON, Evelyne DIDON, Sylvain OURY, Francis ROLLET, Gisèle GREZ.

**Suppléants présents:** Claude SALLET, Patrice BIERI, Marc DEFORGE, Laurence DETOUR, Luc MILLON, Audrey SCHULLER.

**Excusés** : Frédérique ORSINI, Chantal FERRE, Sandy DHEURLE, Muriel RENAULT.

### **Approbation du compte rendu du 08 octobre 2013**

<i>Résultat du vote:</i>	Pour:	14/16
	Contre:	0/16
	Abstention:	2/16

### **FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Elle sera effective au 1<sup>er</sup> Janvier 2014. Le nom de la future entité sera voté lors de l'assemblée de décembre 2013. La commune de Saint Germain la Ville a proposé de mettre à disposition des locaux pour accueillir le siège social. La CC de la Vallée de la Craie paye actuellement un loyer mensuel de 500€ à la commune de Saint Germain la Ville pour la location de bureaux au premier étage de la mairie. Un appel d'offres commun a été lancé par les 4 CC pour retenir un fournisseur de logiciel informatique pour le futur EPCI.

La commission gouvernance intercommunautaire s'est réunie pour examiner les propositions commerciales des prestataires informatiques JVS Mairistem et Berger Levraut, pour le logiciel informatique de la future Communauté de Communes (JVS : 12 421.28€ HT et Berger Levraut : 28 480.18€ HT).

Après analyse des offres, il apparaît que la société JVS Mairistem a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

#### ***Délibération n° 48-2013***

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, approuve le choix de la commission, à savoir la société JVS Mairistem, et la localisation du siège social de la future communauté de communes à Saint Germain la Ville.

<i>Résultat du vote:</i>	Pour:	15/16
	Contre:	0/16
	Abstention:	1/16

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

Conseils d'écoles:

\*Primaire du 14 octobre :

L'enseignement de l'anglais se poursuit cette année pour toutes les classes.

Les CE1 et CE2 se regroupent en classes entières de même niveau autour du thème « découverte du monde » pour les CE1 et « histoire-géographie » pour les CE2.

Il n'a pas été signalé d'impact particulier sur la fatigue des élèves de primaire depuis la mise en place de la semaine de 4 jours et demi.

Plusieurs sorties ont eu lieu, à Oeuilly pour tous, à l'opéra de Reims pour les CP, CE1 et CE2, et des spectacles organisés par l'école maternelle auxquels participent les élèves de grande section de la classe de CP.

Les CM1 et CM2 iront visiter le planétarium de Reims le 04 décembre 2013.

Le règlement intérieur a été revu. Une imprimante A3 sera achetée par la Coopérative Scolaire de l'école primaire. Cette somme sera reversée à l'école par la CCVC par le biais de l'enveloppe d'investissement octroyée en début d'année.

#### \*Maternelle du 17 octobre

Les élèves de moyenne section travaillent avec Madame Pelletier l'après-midi. Madame Beaufort regroupe les enfants de grande section, y compris ceux en classe avec les CP, les lundis et jeudis.

Les projets de l'école maternelle sont orientés vers l'environnement. Les moyens travaillent sur le thème de « l'eau » et les grands sur le « jardin au fil des saisons ».

Un composteur a été commandé par la CCVC et doit être installé prochainement avec une intervention de l'ambassadrice du tri du SYMSEM.

Le loto n'aura pas lieu cette année, mais la kermesse se déroulera le 06 juin 2014.

TAP : Les petits n'ont pas de TAP jusqu'à Noël afin que la sieste soit maintenue.

L'ordinateur de la directrice de maternelle a été changé.

Travaux: Deux panneaux de basket-ball ont été installés sous le préau. La télégestion pour le chauffage de l'école est installée mais pas encore fonctionnelle. L'entreprise Protain a refait les enduits de la façade pendant les vacances de la Toussaint, mais il reste quelques retouches à effectuer.

#### Carte de Transport :

Le Président expose à l'assemblée que l'ATSEM en charge de la garderie du matin à Ecury sur Coole emprunte le car scolaire de la STDM de Nuisement à Ecury tous les matins (aller et retour). Pour emprunter le car scolaire, tout usager doit posséder un titre de transport, délivré par le Conseil Général, qui refuse tout paiement par mandat administratif.

Pour obtenir cette carte de transport, le paiement d'avance par chèque bancaire pour un montant de 52.80€ TTC, renouvelable chaque mois, est exigé par les services du Conseil Général.

L'agent n'étant pas dans la capacité d'avancer la somme, Madame Laurence DETOUR a été amenée à avancer les frais afin d'obtenir le titre de transport exigé par le conducteur de car pour le 12 novembre 2013 au matin.

Le Président propose que les frais engagés pour la circonstance soient remboursés à Madame Laurence DETOUR, soit 52.80€ TTC.

#### ***Délibération n° 52-2013***

Résultat du vote:	Pour:	16/16
	Contre:	0/16
	Abstention:	0/16

Le Fonds d'amorçage versé aux communes pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a été partiellement versé à la commune de Nuisement sur Coole qui a perçu 2 250€ sur 8 500€ attendus.

## **SCOT**

Une modification des statuts du SCOT est intervenue, prenant en compte le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Marne arrêté le 19 décembre 2011.

L'entrée en vigueur du nouveau SDCI a comme incidences un redécoupage du périmètre du SCOT et du Pays de Châlons qui passe de 92 à 90 communes et une nouvelle composition des membres du Syndicat mixte.

1/ Les modifications de l'article 1 prennent en compte la disparition du collège communal et la réduction du collège intercommunal de 11 à 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

2/ Les modifications de l'article 2 reformulent les compétences précédemment exercées et y ajoutent une compétence en matière d'environnement consistant à coordonner et animer la mise en œuvre d'une stratégie locale de gestion du risque d'inondation en réponse à l'interrogation du Préfet sur la question de la gouvernance du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) dit de Châlons.

3/ Les modifications de l'article 5 sont destinées à maintenir l'équilibre entre les communes rurales et les communes urbaines au sein du Syndicat mixte et organisent la répartition des sièges selon les principes suivants :

- Le nombre total de délégués est fixé à 58 ;
- Chaque EPCI est représenté par au moins un représentant ;
- Le nombre de représentants de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ne peut pas dépasser 40 % du nombre total de délégués du comité syndical.
- Le nombre de délégués de chacun des autres EPCI est obtenu suivant leur poids respectif de population à raison d'un délégué pour 750 habitants ;
- La répartition tient compte des résultats de chaque recensement de population, total ou partiel. La population prise en compte est la population totale de chaque collectivité (population municipale + population comptée à part), le réajustement éventuel intervenant lors du renouvellement général du comité syndical.

La répartition est donc la suivante :

Collectivité	Population	Délégués	%
Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne	72 939	23	39,65
Communauté de communes Suippes/Vesle	11 348	15	25,86
Communauté de communes de la région de Mourmelon	8 535	11	18,97
Communauté de communes du "Sud Est Châlonnais"	6 676	9	15,52
<b>Total</b>	<b>99 498</b>	<b>58</b>	<b>100,00</b>

4/ Les modifications de l'article 9 réduisent le nombre de membres du bureau à 12 soit un président et onze membres.

#### ***Délibération N°49-2013***

Résultat du vote:        Pour:                    16/16  
                                  Contre:                    0/16  
                                  Abstention:                0/16

### **SIEM**

Le Président expose à l'assemblée communautaire que le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la marne (SIEM) a récemment modifié ses statuts. En effet, le syndicat a accepté, sur demande du Conseil Général, de devenir la structure porteuse de l'aménagement numérique du territoire marnais. Il a ainsi dû ajouter à ses statuts la compétence « Réseaux de Communications Électroniques ».

Devenant un syndicat mixte fermé à la carte, les Communautés de Communes peuvent y adhérer sans être obligées de lui transférer « l'organisation de la distribution publique d'électricité », compétence principale du SIEM. Elles peuvent désormais adhérer à toutes ou partie seulement des attributions proposées par le syndicat.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, souhaite adhérer à la compétence « Réseaux de Communications Électroniques »

#### ***Délibération N°50-2013***

Résultat du vote:        Pour:                    14/16  
                                  Contre:                    0/16  
                                  Abstention:                2/16

### **GYMNASE**

Le permis de construire du gymnase a été accordé avec recommandation qu'une seconde voie d'accès aux personnes à mobilité réduite soit créée. Ce point devra être étudié en commission gymnase et éventuellement ajouté à la convention cosignée par la CCVC et la commune de Nuisement sur Coole.

Le montant de la maîtrise d'œuvre a augmenté à cause de l'augmentation des montants des travaux. Les commissions budget et gymnase reviendront sur ce sujet qui devra être délibéré en décembre 2013.

## **COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET COMMISSIONS**

### SPANC :

Le 4 novembre 2013, le bureau d'études B3E, retenu pour les études à la parcelle en vue des réhabilitations, a rencontré les représentants des 4 CC. Une convention est prête et sera à faire signer aux personnes inscrites. B3E leur adressera des courriers afin d'effectuer les études à la parcelle entre janvier et avril 2014.

4 réunions publiques seront prochainement proposées afin que les volontaires signent la convention et posent d'éventuelles questions.

L'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation sera publié au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Participation citoyenne:

Suite à la présentation du programme de « Participation citoyenne » de la gendarmerie lors de l'assemblée du 08 octobre 2013 (destiné à sensibiliser les élus sur les dispositifs de sécurité), les maires ont informé leurs conseils municipaux. La commune de Faux-Vésigneul va adhérer au dispositif.

#### Fonds de concours:

La commune de Faux-Vésigneul a eu un doublement du montant des devis pour la construction de la salle des fêtes. Elle présentera son dossier de demande de fonds de concours avant la commission budget de décembre 2013.

#### **Prochaines réunions:**

- \* Réunion de chantier 0 - Gymnase : Vendredi 22 Novembre à 14h00 à la mairie de Nuisement
- \* Commission Gymnase: Mercredi 04 Décembre à 20h30 à l'école
- \* Commission Budget : Jeudi 05 Décembre à 20h30 à Faux-Vésigneul
- \* Commission Scolaire : Lundi 09 Décembre à 20h30 à l'école
- \* Soirée de fin d'année : Mardi 17 Décembre à 18h30 à l'école
- \* Réunion publique SPANC : Mercredi 18 Décembre à 20h30 à Breuvery

La prochaine Assemblée plénière est fixée au Mardi 10 Décembre 2013 à 20h30 à Coupetz.